

Rome le 11^{me} Avril 1822.

327

Académie de France

M. E. Monsieur l'Ambassadeur de France
à Rome

Monsieur le Duc

Les caisses déposées aux Douanes, dont Votre Excellence me demande
la Note et le contenu, renferment les objets donnés par S. M.
à son Académie de France à Rome et les effets à l'usage du
Directeur de la dite Académie.

Il y en a au nombre de 13. Deux de ces caisses contiennent des
Plâtres de statues antiques données par le Roi à cet Etablissement.
Deux autres, des livres d'arts, également donnés par le Roi pour la
Bibliothèque de son Académie, plus ceux appartenant à l'Académie

Enfin autres, un service de porcelaines de ferme, aussi donné par
S. M. pour l'usage de l'Etablissement.

Six autres caisses enfin, contenant l'Égypte, les habits et les
effets & ustensiles de Peinture, appartenant au Directeur de l'Académie
Toutes ces choses ont été mises sous le couvert et sous la protection
de M. l'Ambassadeur de France à Rome. Pour les sept premiers,
la destination des objets qu'ils renferment et le nom d'auteur du
Donateur on s'explique assez le récit. Quant aux autres, j'ai pu
ceux qui, placés à la tête de cet Etablissement, et me furent permis
de me considérer comme couvert du même nom et placés sous la
même protection. Je ne prétends par cela les confondre que j'en
sais, et me laisse l'entière liberté de ces divers objets.

C'est à V. E. à juger maintenant, s'il est facile, et si est commode,
que le Roi de France soit possesseur des Douanes de Rome dans
les objets destinés à un Etablissement qui se manifeste et subsiste
depuis près de Deux siècles, et qui verse annuellement de France

donc le Statu Romano plus de vingt mille puertaux.

Je ne parlerai point en ce moment des franchises dont jouissent actuellement ces Etablissements, quoiqu'elles soient de Necessité publique & que ce pourroit être le moment de les leur faire revivre. Mais je me borne à demander si je devrais également à la Décision de L. E. la question de savoir s'il est juste de séparer le Directeur d'un tel Etablissement qu'il dirige pour ne le considérer ensuite que comme un individu isolé faisant partie de la foule passagère des Etrangers dont Rome abonde.

Sans doute Louis XIV ne l'avoit point entendu ainsi, en faisant de tel Etablissement qui, depuis cette époque, a donné naissance tant d'artistes célèbres, en y plaçant successivement, pour le diriger, ses premiers Peintres.

Je sais qu'on objectera que cette espèce de franchise accordée aux Directeurs pourroit couvrir des abus nuisibles aux intérêts du Gouvernement de L. E. Mais en premier lieu, le cas de l'arrivée et l'Etablissement d'un Directeur est assez rare puisque il ne se renouvelle que tous les six ans. Et ensuite on me permettra de demander s'il est visible et convenable de soupçonner de cette sorte d'abus une personne investie de la confiance de L. E. Et d'ailleurs n'est-ce pas toujours plus ou moins une affaire de confiance: et ce fait ne pourroit-elle être vitiée au milieu de la Douane de manière à répondre qu'aucune fraude n'a eu lieu?

Quoiqu'il en soit, ce n'est point ici, je crois, le fond de la question elle est toute dans le regard d'un grand Etat, dont un de ses Etablissements est je pourrois dire, à une portion de lui même; position qui, toute minime qu'elle peut être, ne cependant encore la forme et renferme une partie de son Illustration.

Quant à la Necessité des effets contenus dans le dit Casier, elle seroit trop longue à dresser puisqu'il s'agit de ceux nécessaires à un Etablissement de si amitié de L. E. croira facilement que ma mémoire ne pourroit me la fournir en ce moment.

En Second lieu, le nombre, la nature et la fragilité de la plupart de ces objets ne peut permettre que les casiers soient confiés au Douanier. Il sera donc indispensable, si l'Autorité tient

ce qu'elle s'en vint que les employes Del Douane Veuillez bien
 les accompagner a la Villa Medicee, lieu de leur destination
 Je ne sçais, Monsieur le Duc, si j'ai pu m'exprimer peu
 d'orgueil dans ma lettre. Dans ce cas, au moins, ce ne sera
 pas le mien, mais celui que j'ai eu du poste honorable que
 S. M. a daigné me confier et celui qui naît naturellement
 du sentiment de dignité qui cherche à conserver jusqu'à son
 dernier soupir, les égards de la souveraineté d'un
 grand Etat au quel j'en fais gloire d'appartenir.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur le Duc

Votre Excellence

Le très humble & très
 Obéissant serviteur

Juerin

Direct. Del Académie R^o
 de France